

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 DPVI 259** Subvention au Comité IDAHO au titre de la lutte contre les discriminations.

**Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 octobre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention au Comité IDAHO ;

Sur le rapport présenté par Mme Yamina BENGUIGUI, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée au Comité IDAHO (11e) pour le projet « Mission de lutte contre la transphobie » (2011\_06319/66921).

Article 2 : La dépense correspondante s'élevant à 10.000 euros, sera imputée sur la provision du chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.